



# Les risques psychosociaux

Séance d'information – débat du 13 décembre 2011  
Les risques psychosociaux dans le cadre professionnel  
DIRECCTE Auvergne - Vanessa Donneaud



# Etat des lieux national

- Mise en place d'un collège d'expertise en 2008
- Rapport intermédiaire en octobre 2009 : analyse selon 6 dimensions
- Rapport final en avril 2011



# Etat des lieux national

- Intensité du travail et temps de travail
- Exigences émotionnelles
- Autonomie
- Rapports sociaux au travail
- Conflits de valeur
- Insécurité de la situation de travail



# Etat des lieux national

- 37 % des salariés se déclarent éprouver souvent du stress au travail
- Plus d'un travailleur sur deux travaille dans l'urgence
- Plus d'un travailleur sur trois reçoit des ordres ou indications contradictoires
- Un tiers des travailleurs déclare vivre des situations de tension dans ses rapports avec ses collègues ou sa hiérarchie
- 20 % des arrêts de travail de 2 à 4 mois liés au stress



# RPS en Auvergne

- Augmentation des sollicitations concernant les problèmes de stress au travail
- Nombreuses enquêtes en la matière effectuées par les agents de contrôle
- Un suicide et plusieurs tentatives de suicide en 2010 et deux suicides en 2011



# RPS en Auvergne - PRST

- Politique active de prévention des risques professionnels
- RPS : enjeu majeur de la santé au travail par leurs conséquences sur la santé physique et mentale des salariés
- Plusieurs actions mises en place



# RPS en Auvergne - PRST

- Action de sensibilisation des entreprises
  - Par le développement des compétences en RPS dans les entreprises
- Inciter les entreprises à intégrer une démarche d'évaluation des RPS
  - Par l'information sur la démarche d'évaluation des risques intégrant le risque psychosocial
- Constituer un réseau de personnes qualifiées
- Assurer une formation en entreprise de qualité sur la thématique des RPS



# RPS en Auvergne - PRST


- Accompagner les salariés en souffrance
  - Par l'élaboration d'un document orientant les salariés vers les institutions appropriées
- Élaborer un guide de bonnes pratiques
- Inciter l'encadrement de proximité dans son management à prendre en compte les conditions de travail






# Intervention de l'inspection du travail

- Application des dispositions du Code du travail
- Santé physique et mentale sur le même plan
- Rôle direct dans la prévention des risques professionnels



# Intervention de l'inspection du travail – Cadre légal

- Droit d'entrée et de visite dans les locaux de travail
- Droit de se faire présenter tout document obligatoire
- Droit d'interroger l'employeur et le personnel
- Libre décision



# Intervention de l'inspection du travail – Cadre déontologique

- Obligation de confidentialité des plaintes
  - ↪ La source de toute plainte doit rester confidentielle
  
- Recueil de témoignages et de déclarations
  - ↪ Après acceptation du salarié, témoignage pas soumis à l'obligation de confidentialité
  - ↪ Éviter de porter préjudice aux salariés entendus



# Intervention de l'inspection du travail - Enquête

Éléments de décision pour engager une enquête

- Origine de l'information (multiple)
- Nécessité de mener une enquête dans certains cas (saisine du procureur, suicide...)
- Appréciation par l'agent (travail exploratoire)



# Intervention de l'inspection du travail - Enquête

## Définir une stratégie d'enquête

- Préparation de l'enquête (consultation dossier d'entreprise)
- Mise en place de la stratégie selon la possibilité de faire état de la plainte ou non
- Enquête au bureau et/ou dans l'entreprise
- Enquête seul ou à plusieurs



# Intervention de l'inspection du travail - Enquête

## Recueil des éléments matériels

- Pièces matérielles concernant le salarié
- Les constats dans l'entreprise (conditions de travail, climat social...)
- Les témoignages



## Intervention de l'inspection du travail – Les suites possibles de l'enquête

- La lettre d'observations (rappel des obligations)
- Le procès verbal (infraction caractérisée)
- Le rapport au procureur (art. 40 CPP)
- La mise en demeure (situation dangereuse)



# Intervention de l'inspection du travail – Autres intervenants

## ■ En interne aux services

- ↪ Les médecins inspecteurs régionaux du travail
- ↪ Les cellules pluridisciplinaires

## ■ Dans l'entreprise

- ↪ Les représentants du personnel (DP, CHSCT, CE, DS)

## ■ Hors de l'entreprise

- ↪ Médecin du travail et service de santé au travail
- ↪ CARSAT
- ↪ ARACT
- ↪ Les syndicats de salariés